

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BELLEY

MAIRIE D'ARTEMARE

CANTON DE HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain Cherblanc), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

N°2025-21

Objet : plan de financement– Modernisation full LED 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation d'éclairage public prévu en deux phases ainsi que le plan de financement de l'avant-projet détaillé de cette opération (page en annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE le nouveau plan de financement proposé par le SIEA**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents pour ce financement.**

*Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 2025
et sa publication à cette même date*

**Le Maire,
Roland DESCHAMPS**

Roland DESCHAMPS

Le Maire



Annexe délibération plan de financement 1^{ère} tranche



Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250401-2025-21-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

EP

Modernisation FULL LED 1ere tranche - Solution Remplacement luminaire

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modernisation FULL LED 1ere tranche - Solution Remplacement luminaire

Dossier n°: 2024-0141-EP

Nombre de points lumineux aériens rénovés subventionnables : 25

Nombre de points lumineux aériens rénovés non subventionnables : 143

Nombre de platines de commandes : 3

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. (1)	108 200,00 €
Soit montant H.T.	90 166,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	17 650,00 €
Participation du SIEA	10 590,00 €
Fonds de compensation de TVA	17 749,13 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	79 860,87 €
Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING	36 960,00 €
Soit un remboursement sur 13 ans selon le tableau d'amortissement joint.	
Dont montant restant à financer par la commune	42 900,87 €
(à inscrire au chapitre 204 – Section d'investissement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	36 465,74 €
(1) = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Œuvre et une marge pour imprévus.	

La durée de validité du présent document est de 3 mois

Au-delà de cette date le montant des travaux et/ou la participation apportée par le SIEA sont susceptibles d'être modifiés.

Vu et vérifié

A ARTEMARE, le

Monsieur Le Maire

Roland DESCHAMPS





Tableau d'amortissement

échéances constantes 5 379,12 € 36 960,00 € 42 339,12 €

Année	Taux fixe périodique	Intérêts fixes	Montant amortissement	Montant échéance	Capital restant dû
janv-25					36 960,00 €
juin-25	2%	739,20 €	2 517,65 €	3 256,85 €	34 442,35 €
juin-26	2%	688,85 €	2 568,00 €	3 256,85 €	31 874,35 €
juin-27	2%	637,49 €	2 619,36 €	3 256,85 €	29 254,99 €
juin-28	2%	585,10 €	2 671,75 €	3 256,85 €	26 583,24 €
juin-29	2%	531,66 €	2 725,19 €	3 256,85 €	23 858,05 €
juin-30	2%	477,16 €	2 779,69 €	3 256,85 €	21 078,36 €
juin-31	2%	421,57 €	2 835,28 €	3 256,85 €	18 243,08 €
juin-32	2%	364,86 €	2 891,99 €	3 256,85 €	15 351,09 €
juin-33	2%	307,02 €	2 949,83 €	3 256,85 €	12 401,26 €
juin-34	2%	248,03 €	3 008,87 €	3 256,85 €	9 392,44 €
juin-35	2%	187,85 €	3 069,00 €	3 256,85 €	6 323,44 €
juin-36	2%	126,47 €	3 130,38 €	3 256,85 €	3 193,06 €
juin-37	2%	63,86 €	3 193,06 €	3 256,92 €	0,00 €

Paraphes

Accusé de réception en préfecture 001-210100228-20250401-2025-21-DE Date de réception préfecture : 01/04/2025
